

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Bail pour le logement situé au 1^{er} étage du bâtiment communal situé 7 rue Albert Marquet

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant le souhait de Monsieur et Madame [REDACTED] d'occuper l'appartement sis 7 rue Albert Marquet à titre personnel,

DECIDE

Article 1 : De signer avec M. ET Mme [REDACTED] un bail pour le logement n° 4 de 104.72 m², situé au premier étage du bâtiment communal situé 7 rue Albert Marquet.

Article 2 : Le bail est conclu à partir du 12 septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3 : Le loyer mensuel est fixé à 1 100 € que le preneur s'oblige à payer au bailleur à terme échu.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 29 août 2022

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20220829-d-2022-31-AI
Date de télétransmission : 02/09/2022
Date de réception préfecture : 02/09/2022

